

Règlement Trail Muzolais 2025

1- L'Amicale Laïque de St-Jean-de-Muzols organise le samedi 22 mars et le dimanche 23 mars 2025 des courses à pied sur les chemins des communes de St Jean de Muzols et Lemps.

- 17 km 800m D+ de Espoirs à Masters, départ 18h00 samedi 22 mars.
- 10 km 280m D+ de Juniors à Masters et en randonnée, départ 9h30 dimanche 23 mars.
- Course Enfants non chronométrées départ 11h30 dimanche 23 mars 2024.
- Un challenge cumulant le classement de la course du 17km et du 10km.

Les horaires de départ sont à l'école maternelle publique Renée CASSIN rue des écoles à St Jean de Muzols (07).

Temps limite : Le temps limite alloué pour les courses est de 3h30 pour le 17km et 2h00 pour le 10km.

2- L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme FFA ou non licenciés.

Tout athlète non licencié doit fournir un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an le 23/03/2024. (Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999) ou un PPS valide le jour de la course.

Les licences autres que FFA ne sont pas admises.

Décharge parentale et questionnaire médical obligatoire à fournir sur Chronospheres.fr pour les mineurs.

Décharge parentale à faire sur place pour les courses Enfants.

3- Les dossards sont à retirer à l'école maternelle publique Renée CASSIN rue des écoles à St Jean de Muzols (07) le samedi 22 mars de 15h à 18h et le dimanche 24 mars de 7h30 à 9h00.

Tout dossier incomplet entrainera un refus de départ.

4- Dotation en lots et produits régionaux.

Aucune dotation en argent ne sera remise aux coureurs.

Seront récompensés : les 3 premiers au général féminin et masculin ainsi que le premier de chaque catégorie.

La présence sur le podium est obligatoire. En cas d'absence les prix sont acquis par l'organisation.

Le principe du non-cumul de prix s'appliquera.

5- Inscriptions sur chronospheres.fr et sportsnconnect.com jusqu'au samedi 22 mars 12h00, pas d'inscription pour la course enfant, décharge parentale à fournir sur place .

6- Une inscription est considérée comme complète lorsque le paiement est effectif, et que le justificatif est valide.

7- Tarif de l'inscription :

Parcours 10 km : 10 € + frais d'inscription de la plateforme

Parcours 17 km : 17 € + frais d'inscription de la plateforme

Randonnée 10km : 8 € + frais d'inscriptions de la plateforme

Challenge 10km + 17 km : 25 euros + frais d'inscription de la plateforme.

Course enfants gratuites

8- Un lot concurrent sera remis aux inscriptions complètes (cf. 6).

9- Une assistance médicale sera assurée sur le parcours par des secouristes.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours de l'épreuve voire l'annuler, en cas de conditions météorologiques défavorables.

10- Matériel OBLIGATOIRE

– 1 téléphone portable (n° d'urgence à pré-enregistrer : n° donné en amont de la course via Facebook et écrit sur vos dossards)

– Réserve alimentaire + réserve d'eau (porte-bidons ou poche à eau) : il est vivement conseillé d'être en **autonomie alimentaire**.

11- Le Trail Muzolais souhaite promouvoir l'autonomie et la responsabilisation des coureurs, aucun ravitaillement solide n'est prévu pendant les courses et randonnées, un point d'eau sera disposé vers la mi-parcours de chaque course.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée le samedi soir et le dimanche matin.

12- En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables ou bénévoles de l'épreuve placés tout au long du parcours et remettre son dossard à l'arrivée.

13- Pas de demande d'annulation ou remboursement possible, échange dossard possible jusqu'au mercredi 19 mars 2025 minuit via la plateforme chronospheres.fr/sportsnconnect.

14- Il sera établi un classement toutes catégories et un classement par catégorie.

15- Tout litige sera réglé par le comité d'organisation.

16- Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF. Les coureurs participent à cette épreuve sous leur responsabilité et renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage subi.

17- Les droits à l'image : les concurrents, de par leur participation au Trail Muzolais, autorisent expressément les organisateurs ainsi que les ayants droits, tels que médias et partenaires, à exploiter les images et vidéo sur lesquelles ils pourraient apparaître.

18- Le règlement : la participation au Trail Muzolais implique la connaissance et l'acceptation expresse du règlement, ainsi que le respect du code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

19- Les participants doivent respecter l'environnement : aucun déchet ne devra être jeté dans la nature sous peine de disqualification.